



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/13
4 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 8 a) i) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10
Effets néfastes des changements climatiques

Rapport de l'atelier régional pour l'Asie sur les mesures d'adaptation

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend brièvement compte de l'atelier régional sur l'adaptation organisé à Beijing pour la région de l'Asie, comme suite à la décision 1/CP.10, du 11 au 13 avril 2007. Les discussions ont principalement porté sur les évaluations intégrées d'impact et de vulnérabilité, la planification et la mise en œuvre de l'adaptation dans divers secteurs présentant de l'importance pour la région, ainsi que sur la collaboration régionale et internationale. Il présente également, pour donner suite aux principales conclusions de l'atelier, des mesures qui pourraient être adoptées afin de répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques de la région en matière d'adaptation en vue de leur examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

* Le présent document a été soumis après la date limite officielle en raison des dates de l'atelier.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 2	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	3 – 5	3
III. RÉSUMÉ DES TRAVAUX	6 – 75	4
A. Introduction	6 – 8	4
B. Évaluations intégrées de l'impact et de la vulnérabilité	9 – 16	4
C. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation	17 – 45	6
D. Coopération régionale	46 – 56	12
E. Principaux résultats	57 – 72	14
F. Mesures complémentaires envisageables	73 – 75	16

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 8 de sa décision 1/CP.10, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser trois ateliers régionaux reflétant les priorités régionales ainsi qu'une réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement, afin de faciliter l'échange d'informations et des évaluations intégrées et d'aider à définir les besoins et les préoccupations spécifiques en matière d'adaptation. Elle a demandé en outre au secrétariat d'établir des rapports sur les résultats de ces ateliers afin que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) puisse étudier les mesures supplémentaires que la Conférence des Parties pourrait réclamer à sa treizième session.

B. Objet de la note

2. La présente note fournit des informations sur l'atelier régional pour l'Asie organisé par le secrétariat sous la direction du Président du SBI conformément au mandat évoqué au paragraphe 1 ci-dessus. Elle donne un aperçu des travaux et présente les mesures qui pourraient être adoptées s'agissant des besoins et des préoccupations spécifiques de la région en matière d'adaptation pour donner suite aux principales conclusions de l'atelier.

II. Déroulement des travaux

3. Le secrétariat de la Convention, en collaboration avec le Ministère chinois de l'agriculture et l'Institut pour l'environnement et le développement durable de l'agriculture, a organisé l'atelier régional sur l'adaptation pour la région de l'Asie à Beijing, du 11 au 13 avril 2007¹. Les Gouvernements canadien et japonais ont apporté un généreux appui financier. L'atelier était présidé par M. Bagher Asadi, Président du SBI.

4. L'atelier a rassemblé des représentants des pays de la région, d'autres Parties intéressées qui appuient les activités menées en matière d'adaptation en Asie, ainsi que des représentants d'organisations internationales, intergouvernementales, et non gouvernementales compétentes actives dans la région. L'atelier avait pour objectif de servir de cadre à des échanges de données d'expérience sur l'adaptation en Asie et de définir les lacunes, les besoins et les préoccupations des pays en la matière.

5. Une séance d'introduction a permis de fournir des informations de base concernant les mandats, de définir les objectifs de l'atelier ainsi que de présenter et d'examiner le document de base établi par le secrétariat pour l'occasion au sujet des effets des changements climatiques en Asie ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Le reste de l'atelier a été organisé en quatre sessions:

a) Évaluation intégrée de l'impact et de la vulnérabilité: cette session comportait deux parties, l'une consacrée à l'observation systématique, à la collecte des données et à la surveillance et l'autre aux évaluations d'impact, de vulnérabilité et d'adaptation;

b) Planification et mise en œuvre de l'adaptation: cette session portait sur cinq domaines de vulnérabilité présentant de l'importance pour la région de l'Asie à savoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, les zones côtières, la santé et les régions de montagnes. La discussion a été suivie d'une table ronde sur l'appui multilatéral pour l'adaptation dans le contexte du développement durable, qui s'est déroulée en deux parties: la première consacrée à des contributions de représentants

¹ L'ordre du jour, le document de base et les exposés des experts sont affichés sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/adaptation/adverse_effects_and_response_measures_art_48/items/3932.php.

d'agents de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la seconde à des contributions de représentants d'autres organismes de développement;

c) Collaboration régionale: cette session a consisté en deux tables rondes, l'une sur la collaboration Sud-Sud et l'autre sur la collaboration Nord-Sud auxquelles ont participé des représentants d'organismes internationaux compétents ainsi que des Parties à la Convention;

d) Résultats et voies à suivre: la session s'est déroulée en petits groupes qui ont examiné des aspects précis des lacunes, besoins et préoccupations en Asie ainsi que les moyens envisageables pour y répondre. Les divers groupes ont présenté les conclusions de leurs travaux lors de la séance plénière finale de l'atelier.

III. RÉSUMÉ DES TRAVAUX

A. Introduction

6. Le document de base présenté lors de la séance d'introduction portait sur des questions telles que l'adaptation dans le contexte de l'Asie, y compris la variabilité actuelle et l'évolution future du climat; les impacts et les vulnérabilités futures prévues dans certains secteurs et domaines prioritaires; les capacités nationales à entreprendre des évaluations; la planification et la mise en œuvre de l'adaptation ainsi que les activités actuelles et potentielles de collaboration.

7. La présentation et le débat qui a suivi ont montré que les capacités sociales, environnementales et économiques à faire face aux problèmes environnementaux et climatiques variaient considérablement d'un pays à l'autre de la région. Toutefois, de nombreux pays font face aux mêmes problèmes, en particulier des problèmes liés à l'eau, aux écosystèmes et à la biodiversité, à la dégradation des sols ainsi qu'à la culture et à la sécurité alimentaire. Les futurs changements climatiques devraient imposer de nouvelles contraintes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, les écosystèmes et la biodiversité, les zones côtières et la santé de l'homme.

8. Le débat a également mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités techniques à évaluer les besoins en matière d'adaptation, à planifier les mesures à adopter et à les intégrer aux plans sectoriels de développement, à appuyer l'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles, en particulier concernant l'eau, l'agriculture, les zones côtières et la gestion des écosystèmes naturels, et à utiliser plus efficacement les ressources financières pour l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à faciliter l'accès à ces ressources.

B. Évaluations intégrées de l'impact et de la vulnérabilité

1. Observation systématique, données et surveillance

9. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a décrit les contributions de son organisation à l'appui de l'adaptation. L'OMM assure un certain nombre de services en matière de données et d'observations, en particulier en ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités, la gestion des données, le sauvetage des données, la surveillance du climat et la surveillance de la composition de l'atmosphère. Les centres climatologiques régionaux associés, par exemple le Centre de Beijing qui dépend de l'administration météorologique chinoise, fournissent un appui aux services de surveillance du climat et de prévisions à la compréhension des impacts locaux et régionaux, ainsi qu'en matière d'alerte rapide pour atténuer les impacts d'événements extrêmes.

10. Le représentant du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) a expliqué le rôle de son organisation en matière de collecte des données nécessaires pour obtenir des informations sur

le climat, élaborer des modèles, en particulier dans la mesure où ils contribuent au développement durable. Dans ce contexte, il a insisté sur l'importance de l'amélioration des réseaux et du sauvetage des données historiques, en particulier dans les pays en développement, et aux échelles mondiale, régionale et nationale. Le SMOC a organisé des ateliers régionaux à Singapour en 2002 (pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est), à Almaty en 2004 (pour l'Asie centrale) et à New Delhi en 2004 (pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest). Chacun de ces ateliers a débouché sur des plans d'action régionaux consacrés à l'amélioration des observations, la disponibilité des informations, le renforcement des capacités d'application face aux changements climatiques, et la coordination régionale.

11. Un représentant de la Chine a présenté la perspective de la région. Il a identifié un certain nombre de problèmes propres aux pays en développement d'Asie, à savoir le manque de données d'observation (dû au très petit nombre de stations, à des problèmes de maintenance et à l'absence d'observations concernant certaines variables environnementales), la faible représentation des observations et les limites en matière de capacité. Pour y répondre, il est nécessaire de construire de nouveaux systèmes d'observation, d'améliorer les ensembles d'observation/de données, de renforcer les capacités de formation ainsi que de gestion et de stockage des données, et de renforcer la coordination interinstitutions.

12. La Chine est en train de moderniser son réseau dans le cadre du programme conjoint avec le SMOC. Elle assure une surveillance opérationnelle de la composition de l'atmosphère, du bilan énergétique, des cycles de l'eau et du carbone, des écosystèmes, de l'utilisation des sols, de la glace et de la neige. Elle communique périodiquement les données d'observation en temps réel recueillies par les stations du SMOC ainsi que les données historiques provenant des stations nationales du Centre mondial de données météorologiques. Elle possède un système opérationnel de surveillance du climat de prévisions et d'évaluation à court terme, installé au Centre climatologique de Beijing, et participe à quelques programmes régionaux de coopération avec d'autres pays en développement d'Asie tels que le Népal, l'Ouzbékistan, la République islamique d'Iran et le Sri Lanka.

13. Il existe un manque important de données en Asie, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes montagneux et côtiers, y compris des îles de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines. Les participants ont noté qu'il fallait renforcer la coordination entre fournisseurs sectoriels de données et d'informations aux niveaux national, régional et mondial de façon à avoir un accès maximum à ces données et à créer des synergies aussi importantes que possible. Des efforts sont en cours pour améliorer l'harmonisation et la cohérence des données, et à cet égard la coordination et l'interopérabilité de divers ensembles de données sont renforcées dans le cadre du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre. Les participants ont également noté qu'il serait utile de mettre en place des projets nationaux faisant intervenir divers ministères pour renforcer la coordination au niveau national. Au niveau régional, les centres climatologiques régionaux pourraient renforcer leur coordination et partager leurs données d'observation.

2. Évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation

14. Une représentante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a présenté les bonnes pratiques, les lacunes existantes ainsi que les mesures prises pour combler ces lacunes en matière d'évaluation de l'impact des changements climatiques, de la vulnérabilité et d'adaptation. Elle a présenté des exemples provenant de plusieurs pays d'Asie de l'utilisation de méthodes simples d'évaluation qui ne reposent pas sur des outils de modélisation complexes et ne nécessitent pas de gros volumes de données, notamment des exemples tirés de la préparation de programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) et d'études menées dans le cadre du projet d'évaluation de l'impact et de l'adaptation aux changements climatiques ainsi que des méthodes utilisées pour la préparation des communications nationales. Elle a insisté sur l'importance de la participation des parties prenantes au processus d'évaluation ainsi que sur l'utilité, du point de vue des politiques, des résultats du processus d'évaluation. Dans ce contexte, les lacunes concernent le manque de moyens qui permettraient de choisir au mieux

entre les divers outils disponibles en fonction de la situation propre du pays, le manque de données et d'expertise technique, qui ne permet pas une validation rigoureuse, les essais et l'application des modèles et outils importés, l'absence d'intégration sectorielle qui limite l'intérêt pratique des évaluations, et l'absence de transparence en ce qui concerne le traitement des risques et de l'incertitude liés aux méthodes, aux outils et aux résultats des évaluations. Elle a préconisé une compilation et une diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés, une formation ciblée sur certaines méthodes et outils et un appui spécifique à l'intention de pays ayant des besoins particuliers.

15. La représentante de l'Ouzbékistan a présenté le processus d'évaluation de son pays dans le contexte des examens menés au niveau régional par les pays d'Asie centrale. L'Ouzbékistan évalue sa vulnérabilité au moyen d'une approche intégrée qui combine les évaluations portant sur les ressources en eau et sur l'agriculture, compte tenu du fait que 92 % de l'eau utilisée dans le pays l'est par le secteur agricole. Il faut encourager l'utilisation de modèles climatologiques régionaux par les pays d'Asie centrale. Il faut également encourager la coopération entre les pays d'Asie centrale qui partagent des cours d'eau transfrontières. Le Système d'évaluation et de planification des ressources en eau pourrait permettre d'analyser l'adaptation des secteurs de l'eau et de l'agriculture au niveau régional pour les principaux bassins fluviaux transfrontières, et faciliterait l'évaluation des mesures régionales d'adaptation. Il existe un certain nombre de lacunes, en particulier l'absence de données socioéconomiques et de scénarios de développement, l'absence de quantification des dommages potentiels et l'intégration insuffisante des préoccupations en matière d'adaptation dans des activités destinées à répondre à d'autres objectifs. Il faut également organiser au niveau de la région une formation à l'utilisation de méthodes et d'outils spécifiques, des informations satellitaire et des systèmes d'information géographique. Un soutien financier, sous forme de subventions de montants peu élevés, pourrait favoriser la réalisation d'expériences sur le terrain, d'études sectorielles et l'utilisation de divers modèles à l'appui du processus d'évaluation.

16. Les participants ont réaffirmé l'importance de la participation des différentes parties prenantes sectorielles au processus d'évaluation dans le cadre d'une coordination nationale appropriée.

C. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation

1. Agriculture et sécurité alimentaire

17. Un certain nombre d'expériences nationales ont été présentées en matière de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Au Viet Nam, les mesures d'adaptation recensées comprennent un ensemble intégré comportant la restructuration des plans de production agricole et des modes de culture, l'utilisation plus efficiente de l'eau pour l'irrigation, le développement de nouvelles variétés de cultures qui peuvent s'adapter aux inondations et à la sécheresse et l'élaboration de nouveaux systèmes et techniques agricoles adaptés aux changements climatiques. Le cadre général prévoit l'identification des mesures d'adaptation d'un bon rapport coût-efficacité aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes liés à ces changements; le recensement de mécanismes interactifs entre les secteurs et sous-secteurs socioéconomiques clefs et entre les secteurs public et privé en ce qui concerne les effets des changements climatiques et l'adaptation; l'élaboration de matériaux d'informations spéciaux pour les décideurs; la détermination des mesures prioritaires à inclure dans la stratégie de développement durable; l'identification des obstacles et les mesures à prendre pour intégrer l'adaptation dans les plans nationaux de développement à moyen et long terme.

18. Plusieurs projets financés bilatéralement prévoient le renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation. Un certain nombre de lacunes ont été repérées, notamment une faible capacité d'évaluer quantitativement et qualitativement la vulnérabilité et les mesures d'adaptation en prenant en compte le contexte socioéconomique; l'absence de plan national détaillé pour

la mise en œuvre des mesures d'adaptation; ressources limitées en personnel pour la planification, le suivi et l'évaluation; manque de données sur les possibilités d'adaptation et absence de mécanismes d'échange et de gestion de l'information au niveau intersectoriel; sensibilisation limitée aux mesures d'adaptation parmi les parties prenantes et la population. En outre, pour rendre la mise en œuvre efficace, il faut s'attaquer à la question de la faiblesse des fonds. Il faut une certaine souplesse pour l'accès et il convient de prendre en compte les questions de changements climatiques dans les stratégies de développement afin d'assurer un cofinancement national maximum; de mettre au point et de transférer des techniques d'adaptation; et d'établir une stratégie nationale détaillée pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

19. Des réponses similaires ont été données dans le cas de la Chine, par exemple: ajuster le calendrier et la rotation des cultures, améliorer les techniques d'irrigation et d'économie d'eau, choisir des cultures en fonction des changements climatiques et des cours et adopter des cultures résistantes à la chaleur et des cultivars permettant d'économiser l'eau. Il a été conseillé d'adopter une approche répondant aux besoins des parties prenantes, notamment en développant l'ensemble d'outils existants; en établissant une liste de contrôle ou un système de notation pour que les parties prenantes puissent évaluer leur capacité d'adaptation et la qualité du processus d'élaboration d'une stratégie d'adaptation en suivant les deux axes que constituent le renforcement des capacités d'adaptation et l'exécution des mesures d'adaptation; en aidant les autorités locales à traiter la question de l'adaptation dans le cadre d'évaluations environnementales de projets et plans locaux. Les partenariats intersectoriels sont fondamentaux pour une mise en œuvre réussie; l'intégration est aussi un élément essentiel du succès. Il faut élaborer une méthode standardisée pour suivre les effets et les besoins d'adaptation.

20. Dans le cas de la Mongolie, la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation ont porté sur l'élevage, qui concerne la moitié de la population. Les stratégies d'adaptation proposées en Mongolie comprennent la préservation des ressources naturelles, le renforcement de la biocapacité des animaux, le renforcement des capacités et des moyens de subsistance pour les communautés rurales et l'amélioration de la compréhension des phénomènes climatiques extrêmes et des prévisions. Les obstacles sont notamment les obstacles institutionnels et financiers et le manque de technologies et de politiques et stratégies adéquates aux niveaux national et local.

21. Lors des débats qui ont suivi, on a mis l'accent sur plusieurs questions relatives à l'adaptation dans l'agriculture ainsi que sur l'adaptation en général. Les participants ont fait observer qu'il était important de planifier les futures mesures d'adaptation sur la base d'une analyse de la situation actuelle, en tenant compte des capacités à réagir et des futurs risques éventuels. Il faut renforcer les capacités, notamment par le biais de formations ciblées et d'un appui technique et financier pour l'adaptation, grâce notamment au système des Nations Unies et à l'assistance bilatérale et multilatérale. Le rôle catalyseur éventuel de la Convention en tant que processus susceptible de favoriser l'obtention d'un tel appui et d'aider les pays à surmonter les obstacles techniques et législatifs devrait être étudié plus avant. En outre, les participants ont souligné la nécessité d'un renforcement des capacités institutionnelles, avec la participation des parties prenantes appropriées à la planification et à la mise en œuvre des activités d'adaptation, ainsi que d'un renforcement de la prise en compte des changements climatiques dans l'évaluation et la gestion des risques de catastrophe.

2. Ressources en eau

22. Les participants ont souligné l'importance de l'adaptation dans le secteur de l'eau. Pour de nombreux pays d'Asie, assurer un approvisionnement adéquat en eau est l'un des principaux défis à relever. La mise en œuvre des mesures d'adaptation dans ce secteur est difficile et les ressources financières sont insuffisantes.

23. Le secteur de l'eau est très vulnérable, en particulier parce qu'il a des effets sur d'autres secteurs tels que l'agriculture, la santé et l'hydroélectricité et est en même temps soumis aux effets de ces secteurs.

Le représentant de l'Institut des stratégies environnementales mondiales (IGES) a souligné que des stratégies de réaction inadéquates en matière d'eau et d'assainissement se traduisaient par un accroissement de la faim et une augmentation de la mortalité chez les enfants et qu'une réduction de l'accès à l'eau accroîtrait les mouvements migratoires.

24. Les exposés faits sur les zones arides et semi-arides d'Asie ont montré que la pénurie d'eau que connaissaient déjà ces pays était un problème majeur qui pouvait être aggravé par les changements climatiques. Dans le cas de l'Azerbaïdjan, les ressources déjà rares en eau diminueront encore de 15 à 20 % en raison des changements climatiques dans un délai de vingt ans. Le représentant du Tadjikistan a fait observer qu'il y avait des liens entre la fonte des glaciers dans les régions montagneuses d'Asie centrale, par suite du réchauffement qui s'est produit au cours des dernières décennies, la vulnérabilité croissante des ressources en eau dans la sous-région et les catastrophes associées, notamment les sécheresses, et les effets sur l'agriculture et l'hydroélectricité. Les principales solutions recensées en matière d'adaptation pour le secteur national de l'eau comprennent l'adoption de mesures d'économies d'eau, telles que la construction de réservoirs; le renforcement de l'efficacité des systèmes de gestion de l'eau et d'irrigation existants; la mise au point de nouvelles techniques dans le domaine du génie hydroélectrique; l'amélioration des systèmes d'alerte avancée et des observations.

25. Le représentant de l'IGES a étudié les progrès réalisés et les difficultés à surmonter en ce qui concerne l'intégration de l'adaptation dans la gestion des ressources en eau en Asie. Il a souligné que les points d'accès pour l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le développement sectoriel pouvaient être notamment la planification pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU, le processus des communications nationales et le processus des PANA. Cette intégration peut passer par des approches générales et techniques allant du sommet vers la base (systèmes d'irrigation élargis par exemple) ou de la base vers le sommet (collecte de l'eau ou systèmes de répartition de l'eau à l'échelle des communautés par exemple). Une stratégie intégrée d'adaptation dans le secteur de l'eau prévoit des mesures portant sur les facteurs fondamentaux de la vulnérabilité aux changements climatiques, particulièrement au niveau local. Le représentant de l'IGES a mis l'accent sur des exemples, provenant du processus des PANA dans certains des pays les moins avancés (PMA) tels que le Bangladesh, de catalyseurs pour intégrer les préoccupations relatives à l'adaptation dans les phases de planification.

26. Dans plusieurs des pays plus développés de la région, tels que l'Inde, une politique nationale et un plan quinquennal prévoient de nombreuses mesures, notamment la décentralisation de l'approvisionnement en eau, des contrôles de l'eau et une utilisation efficace de l'eau. Ces mesures peuvent faciliter l'adaptation aux changements climatiques, mais aucune référence explicite n'est faite aux effets des changements climatiques ou à la possibilité de prendre en compte des risques supplémentaires liés au climat. Le participant des Philippines a fait observer que l'on venait tout juste de commencer à prendre en compte les changements climatiques dans son pays et dans sa planification et sa gestion sectorielles.

27. D'autres participants ont fait observer que des organismes de développement avaient tout juste commencé à appuyer les efforts d'intégration dans le secteur de l'eau. Par exemple, la déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la coopération pour le développement a été adoptée le 4 avril 2006 par les ministres du développement et de l'environnement des pays membres de l'OCDE.

28. Un certain nombre d'obstacles importants à l'intégration ont été identifiés par les participants: manque de sensibilisation, parmi ceux qui prennent des décisions concernant l'eau, aux effets et incidences économiques des changements climatiques; discordance entre les échelles temporelles et spatiales des projections des changements climatiques et les besoins d'information des responsables de la planification relative à l'eau; manque de capacités pour prendre en compte l'information sur les

changements climatiques dans les processus de planification du secteur de l'eau; influence limitée des ministères de l'environnement sur les organismes et les politiques de gestion de l'eau; fait de s'appuyer fortement sur des solutions structurelles et technologiques rigides, ne prenant pas en compte les conditions locales et exigeantes sur les plans technologique et financier.

29. Les participants ont fait observer que la gestion des risques, les assurances et les institutions financières étaient des mécanismes qui pouvaient faciliter la prise en compte de l'adaptation et mobiliser des ressources pour l'adaptation. Le renforcement de la coopération régionale pour traiter les questions transfrontières telles que celles qui concernent les glaciers et les fleuves peut aussi entraîner une mobilisation des ressources.

30. Un certain nombre de mesures ont été examinées pour faciliter l'adaptation et l'intégration dans le secteur de l'eau. Il s'agit notamment de mesures au niveau local (par exemple le renforcement des stratégies de réaction et l'information en retour vers les politiques nationales), au niveau national (coordination interinstitutions dans le secteur de l'eau, dispositions juridiques pour l'intégration) et au niveau régional (par exemple la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans les projets des organismes régionaux de développement). Au niveau international, on a fait observer que la Convention sur les changements climatiques et les organisations internationales pouvaient jouer un rôle catalyseur dans l'échange de données d'expérience et pour faciliter la mise au point d'approches à l'échelle d'une région ou d'un secteur.

3. Zones côtières

31. Les participants ont échangé des données nationales d'expérience dans la planification des mesures d'adaptation dans les zones côtières. Dans le cas de Sri Lanka, des évaluations réalisées pour élaborer des mesures d'adaptation aux changements climatiques ont révélé des effets importants de l'augmentation du niveau de la mer sur l'agriculture et les ressources en eau. Ces effets sont notamment l'intrusion d'eau de mer dans les terres cultivées; la réduction de la superficie de terre disponible par habitant; l'envahissement par les communautés côtières des terres agricoles et la salinisation de l'eau douce des fleuves. Les options étudiées en matière d'adaptation dans l'agriculture comprennent l'identification des solutions de remplacement pour l'utilisation des terres, le passage à des systèmes traditionnels et l'intensification des programmes de sélection des variétés de riz halophytes. Les solutions pour le secteur de l'eau sont notamment les barrages pour empêcher l'intrusion de l'eau de mer et la planification à long terme pour l'établissement de prises d'eau douce en amont.

32. Le participant des Philippines a décrit le système d'alerte rapide aux inondations (CBFEWS), fonctionnant dans son pays à l'échelle des communautés et qui vise à aider les communautés locales à éviter les pertes dues aux inondations. Les mesures politiques employées comprennent la coordination avec les pouvoirs publics locaux, l'organisation de la formation, le partage de l'information, la surveillance des pluies et des niveaux de l'eau, l'établissement de cartes et la fourniture d'un appui en matière de législation aux communautés locales. Les enseignements tirés de ce système, qui peuvent être exploités pour de nombreuses activités d'adaptation à l'échelle des communautés, sont qu'il est important d'assurer la participation des organisations locales, le transfert du pouvoir de décision aux communautés locales et la combinaison des technologies de pointe avec les connaissances locales. Les besoins ont été recensés en ce qui concerne les aspects scientifiques, technologiques et politiques, y compris l'amélioration de la modélisation des effets des changements climatiques sur le cycle de l'eau, l'évaluation des effets environnementaux et la gestion des inondations; l'amélioration de la communication entre la communauté scientifique et les diverses parties prenantes et le renforcement de la collaboration régionale au moyen d'un protocole commun de gestion des inondations.

33. Les participants ont examiné la possibilité de réinstallation des communautés comme mesure d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer et aux inondations correspondantes. La nécessité d'adopter

une approche socioéconomique de la réinstallation a été soulignée par un participant de l'Indonésie; il faudrait veiller à ce qu'aucune personne ne revienne dans des lieux dangereux où elle habitait initialement. Les participants ont aussi souligné l'importance de la durabilité et de la continuité des travaux d'adaptation lancés au titre de projets pour lesquels un financement a été obtenu. Les participants ont échangé leurs données d'expérience en matière d'application de mesures susceptibles d'assurer la durabilité. Ces mesures peuvent comprendre la signature d'un mémorandum d'accord entre les pouvoirs publics nationaux et locaux et d'autres partenaires, et l'adoption par un conseil local d'une résolution pour le maintien en état d'un système après la fin d'un projet.

4. Santé

34. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a présenté les travaux de son organisation relatifs à l'adaptation aux changements climatiques. Il a rappelé les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en faisant observer que les changements climatiques avaient conduit à des modifications dans la fréquence, la répartition et la gravité d'un certain nombre d'effets sanitaires dont on peut s'attendre à ce qu'ils soient divers, durables, incertains, potentiellement graves et irrégulièrement répartis. Il a décrit un projet pilote OMS/PNUD/FEM sur les politiques et programmes d'adaptation pour la conception et l'application par les pays en développement de mesures visant à protéger la santé. Dans la région de l'Asie, ce projet couvre le Bhoutan, la Chine, la Jordanie et l'Ouzbékistan. Il fait appel à une approche de l'évaluation des effets sanitaires qui comprend l'examen préalable des risques d'effets sanitaires, la détermination de l'ampleur et des caractéristiques de ces effets, leur évaluation et leur gestion. Le processus d'identification des mesures d'adaptation dans le secteur de la santé commencerait par la détermination des principales questions importantes pour les secteurs de la santé et de l'environnement et se poursuivrait par une analyse de l'état actuel du traitement de ces questions. L'analyse des obstacles et des options en vue de progresser sur ces questions serait accompagnée d'un suivi et d'une évaluation en continu.

35. Les participants ont noté plusieurs exemples de modifications observées dans la répartition des maladies à transmission vectorielle et des incertitudes dans l'attribution et les prévisions des futurs changements. Il a été souligné que le haut degré d'incertitude qui persistait ne devait pas être une excuse pour ne pas agir. Les participants ont aussi noté un manque relatif d'exemples d'adaptation dans le secteur de la santé et ont formulé l'espoir que l'initiative d'évaluation des effets sur la santé servirait de modèle à reprendre à l'avenir dans la région.

5. Régions montagneuses

36. Les participants ont présenté et examiné un certain nombre d'exemples d'effets des changements climatiques et d'expériences sur l'adaptation dans les régions montagneuses. L'on sait que les changements climatiques contribuent à la fonte et au recul des glaciers et à l'augmentation de la superficie et du nombre de lacs glaciaires. Les effets des changements climatiques comprennent les menaces contre la sécurité de l'approvisionnement en eau, les inondations dans les bassins inférieurs et les dommages causés aux établissements humains au bétail, aux infrastructures, aux terres agricoles, aux forêts et aux sites touristiques, ainsi que la dégradation des écosystèmes montagneux et la perte de la biodiversité, tous éléments qui ont déjà été observés et dont on prévoit qu'ils s'aggraveront avec les changements climatiques.

37. Le représentant de l'Institut asiatique de technologie a présenté une étude du Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) et du Centre international pour le développement intégré des montagnes qui vise à dresser un inventaire des lacs glaciaires, à établir un système de surveillance et d'alerte rapide et à définir des mesures d'adaptation pour la région himalayenne. Les futures actions consisteront à compléter l'inventaire pour certaines régions et à aider à établir des systèmes d'alerte rapide; à élaborer des plans d'évacuation; à siphonner des lacs; et à établir des canaux équipés de vannes.

38. Dans le cas du Népal, les mesures d'adaptation pour divers secteurs comprennent des mesures d'économie des ressources dans le secteur agricole; la gestion efficiente des infrastructures d'approvisionnement en eau et l'établissement d'un système de prévision hydrologique dans le secteur des ressources en eau; et une agriculture extensive dans le secteur de la biodiversité. Les communautés locales réagissent aux phénomènes météorologiques sans comprendre leurs causes plus larges et les futurs risques, mais il faudrait, pour renforcer les capacités d'adaptation, étudier pleinement les pratiques traditionnelles de riposte et les adapter en fonction des risques supplémentaires qu'entraînent les changements climatiques. Le processus des PANA est utile pour définir les stratégies d'adaptation et déterminer les besoins immédiats des pays et est précieux parce qu'il entraîne une participation des parties prenantes et joue un rôle dans la sensibilisation aux changements climatiques parmi les décideurs. Les initiatives de suivi qui sont importantes pour promouvoir l'adaptation dans le pays comprennent l'élaboration de politiques sur les changements climatiques et l'établissement d'un réseau sur les changements climatiques avec des représentants des pouvoirs publics, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé.

39. Les participants ont aussi examiné la question de la disponibilité des données pour la mise au point de mesures d'adaptation dans les régions montagneuses. Une bonne partie des données ne sont pas intégrées dans des systèmes et ne sont pas enregistrées; les participants ont suggéré de faire en sorte que toutes les données disponibles soient consultables sur Internet.

6. Appui multilatéral à l'adaptation dans le cadre du développement durable

40. Plusieurs agents d'exécution du FEM ainsi que d'autres organismes de développement ont traité de leurs activités sur l'appui aux mesures d'adaptation dans la région.

41. Le représentant du bureau de pays du PNUD en Chine a fait observer que les capacités à faire face aux catastrophes naturelles étaient généralement faibles dans la région. Il a présenté les enseignements qui pouvaient être tirés des mesures prises par la Chine pour l'adaptation aux changements climatiques et a noté qu'en partenariat avec le PNUE et d'autres organismes, le PNUD poursuivrait ses travaux pour renforcer les capacités d'adaptation en Asie. La représentante du Centre du PNUE à Risoe a expliqué que le PNUE avait réalisé des «vérifications climatiques» pour analyser comment l'on pouvait, en intégrant l'adaptation, établir des liens avec les changements climatiques et le développement. Elle a souligné combien il était important de concevoir et d'appliquer des solutions d'adaptation spécifiques à la région et au contexte et de procéder à des analyses intégrées pour comprendre les relations entre pauvreté, développement et changements climatiques. On a fait aussi observer que les initiatives en matière d'adaptation en étaient encore à leurs balbutiements et que le manque de ressources financières pouvait conduire à financer les projets qui étaient les plus fermement ancrés dans le développement durable. Un fonds a été créé pour les projets des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national; ce fonds comprendra un domaine d'intervention dénommé «changements climatiques». Les participants ont eux aussi été informés que huit pays d'Asie avaient été choisis pour le premier cycle de projets financés par ce fonds.

42. Le représentant de la Banque mondiale a mis l'accent sur l'écart entre les fonds nécessaires pour l'adaptation mentionnés dans la Stern Review² et les ressources disponibles pour les initiatives en matière d'adaptation, notamment par le biais des fonds existants et du prochain fonds pour l'adaptation. La Banque mondiale conçoit l'adaptation comme une question de développement et non comme une question spécifique de changements climatiques et a introduit une approche des risques climatiques. À peu près un quart des prêts totaux de la Banque mondiale pourrait être soumis à des risques du fait des évolutions liées au climat.

² www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_index.cfm.

43. En ce qui concerne d'autres organismes de développement, le représentant de la Banque asiatique de développement (BAsD) a fait part de l'intérêt manifesté par la BAsD pour l'adaptation, notamment dans le cadre de la coopération régionale et sous-régionale; pour la fourniture d'un appui aux fins de l'adaptation au niveau national; et pour l'intégration de l'adaptation dans les stratégies et les plans de la BAsD. Il a décrit les activités pertinentes, notamment la prise en compte des changements climatiques lors de la création d'infrastructures et l'établissement d'un guide technique pour aider les pays à intégrer l'adaptation dans leurs processus de planification. Le représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA) a souligné l'importance de la coopération entre les divers organismes pour faire face aux risques présentés par les changements climatiques. Il a aussi souligné l'importance de l'adaptation pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en faisant observer que l'objectif de réduction de la pauvreté d'ici 2015 restait un défi pour l'Asie et a souligné qu'il était important d'utiliser les approches allant de la base vers le sommet et de réfléchir à l'échelle mondiale et régionale lorsque l'on agit au niveau local.

44. Le représentant de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a rendu compte de l'appui de la CESAP aux communications nationales et aux PANA. Il a indiqué que les demandes des membres étaient de plus en plus fortes pour renforcer les activités relatives à l'adaptation. La CESAP, en tant qu'organisation intergouvernementale, pluriministérielle et pluridisciplinaire, s'efforce de promouvoir des schémas de croissance et de développement plus respectueux de l'environnement. Elle prend un certain nombre de mesures en fournissant notamment un cadre de dialogue sur les grandes orientations afin d'élargir les échanges d'informations sur les politiques d'adaptation. Le représentant du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU a mis l'accent sur les fortes relations entre la réduction des catastrophes et les changements climatiques et entre la réduction des effets des catastrophes, les changements climatiques et le développement. Il a indiqué qu'un certain nombre de mesures ne présentant que des avantages, telles que les systèmes d'alerte rapide, pouvaient être prises à la fois pour renforcer l'adaptation et pour prévenir les catastrophes.

45. Lors du débat qui a suivi, les participants ont noté l'importance d'un travail effectif dans le cadre du partenariat PNUE-PNUD pour la prise en compte des changements climatiques, qui a été établi durant la douzième session de la Conférence des Parties. On a aussi examiné des thèmes tels que la diversification économique en tant que mesure d'adaptation et la nécessité d'accroître l'assistance et l'appui financier. Les participants ont aussi souligné l'importance des synergies avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement pour les futurs projets et activités d'adaptation.

D. Coopération régionale

1. Collaboration Sud-Sud

46. Le représentant du Centre pour la recherche forestière internationale a récapitulé les efforts faits par cette institution pour aider à l'adaptation dans la région, qui portent essentiellement sur l'intégration de l'adaptation au développement à de multiples niveaux et dans divers secteurs. Il a souligné l'importance des ateliers organisés pour promouvoir cette intégration et l'échange d'expériences entre secteurs. La coopération s'impose également pour développer le recours aux scénarios climatiques et accroître la disponibilité des données. Les outils existants n'intègrent pas pleinement toutes les variables pertinentes et des modèles régionaux parfaitement dynamiques sont nécessaires. Les résultats pertinents obtenus par l'utilisation de ces modèles sont essentiels pour convaincre les décideurs de la nécessité d'agir pour l'adaptation. Un groupe régional travaillant sur le système régional de modélisation du climat PRECIS (Providing Regional Climates for Impacts Studies), créé en août 2006 pour promouvoir la recherche méthodologique en matière d'évaluation de la vulnérabilité, a été cité en tant que bon exemple de collaboration régionale.

47. Un représentant du PNUD a insisté sur les préoccupations communes aux pays d'Asie, parmi lesquelles la pauvreté et la vulnérabilité aux changements climatiques, d'où l'intérêt d'une collaboration Sud-Sud entre pays asiatiques en développement. La plupart des pays de la région doivent actuellement faire face à des aléas climatiques analogues et la coopération régionale pourrait aider à contrer ces menaces. Il a relevé à cet égard le manque de modèles appropriés de surveillance et d'évaluation des incidences des changements climatiques et de méthodes de quantification des coûts et des avantages à l'intention des décideurs.

48. La participante de la Géorgie s'est appesantie sur la vulnérabilité des ressources en eau de son pays face aux changements climatiques et aux incidences connexes. Elle a souligné que les pays de la région du Caucase auront à faire face à des incidences analogues, d'où l'importance de la diffusion des bonnes pratiques entre eux. La période récente a été caractérisée par la multiplication des cas de faibles précipitations, d'inondations, de déboisement et de désertification. Les discussions devraient être centrées sur les solutions en matière d'adaptation qui peuvent être reproduites.

49. Le participant de la Thaïlande a préconisé une intégration par sous-région. Il faut créer des cadres d'adaptation par sous-région de l'Asie compte tenu de l'éventail des situations sur ce continent. Des modèles sous-régionaux sont nécessaires pour éviter que les recommandations formulées soient trop générales. L'adaptation doit commencer par les mesures de prévention tout en renforçant la sensibilisation des décideurs et du secteur du développement. Il faut également poursuivre le travail de quantification des coûts et des avantages de l'éducation ainsi que l'amélioration des capacités institutionnelles. Le secrétariat de la Convention pourrait apporter une aide dans ce domaine en instaurant des partenariats avec les institutions régionales.

50. Le débat a fait ressortir un accord sur l'approche sous-régionale et les participants ont préconisé d'identifier les domaines concrets où le renforcement des capacités est nécessaire à ce niveau. La continuité de l'échange d'informations est une nécessité. Les participants ont pris note du travail accompli par le Réseau Sud-Sud-Nord en ce qui concerne le Mécanisme pour un développement propre considéré comme un modèle utile d'échange des meilleures pratiques et expériences en matière d'adaptation.

51. Les participants ont également souligné l'importance de la diffusion des enseignements tirés dans le cadre des ateliers régionaux. Il faut également associer davantage les organismes qui travaillent pour le développement, les représentants de différents secteurs et tous les ministères et organismes compétents (autres que les ministères de l'environnement) aux activités relatives aux changements climatiques, ce qui accroîtra la sensibilisation à ce problème et fera avancer la cause de l'adaptation.

52. L'élaboration de projets régionaux d'adaptation a été considérée comme un moyen efficace d'identifier les problèmes communs et les solutions collectives. Il faut se doter d'une stratégie permettant de conserver les capacités régionales une fois qu'elles ont été constituées par la mise en œuvre d'activités de formation et l'exécution de projets. Les participants ont également réaffirmé l'importance d'une meilleure coopération au sein des sous-régions de l'Asie compte tenu de la diversité de leurs niveaux de développement et de leurs situations, géographiques notamment. L'une des bonnes pratiques à cet égard est celle du programme d'ateliers du SMOC, dans le cadre duquel l'Asie est divisée en trois régions. On a examiné à cet égard l'utilité éventuelle de projets «jumelés» entre pays voisins se trouvant dans la même situation.

2. Collaboration Nord-Sud

53. Le représentant du Canada a évoqué les projets intéressant l'adaptation aux changements climatiques soutenus par son pays au Viet Nam, au Bangladesh et en Inde. Ce soutien est aussi bien interne qu'externe au processus de la Convention. Deux questions clefs ont trait à la façon la plus efficace

de faciliter et de consolider l'adaptation dans tous les pays et de soutenir l'adaptation dans les pays en développement. Le représentant du Canada a souligné combien il importe d'inclure les enjeux du changement climatique dans les plans et stratégies de développement et insisté sur l'utilité du processus des PANA et du cadre directeur pour l'adaptation du PNUD en tant que modèles de planification et d'intégration nationales. La Convention devrait servir de catalyseur stimulant l'adaptation à l'extérieur du processus, notamment dans le cadre du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques, et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

54. Le participant du Japon a insisté sur la composante sécurité de l'adaptation, notamment à propos des réfugiés «environnementaux». Il a mentionné le programme de l'Agence japonaise de coopération internationale consacré à la formation aux changements climatiques de jeunes spécialistes des pays en développement et a invité les participants à présenter des candidats. Il a aussi noté que la Banque mondiale est en train d'élaborer des outils de sélection en matière d'adaptation, et que le Japon souhaiterait aider à la poursuite du développement de ce projet et de sa mise en œuvre au niveau local.

55. Un représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a expliqué les grandes lignes du soutien de son pays aux évaluations d'incidences dans la région. Le recours au modèle PRECIS constitue une part importante de cette collaboration, de même que la promotion de la participation des parties prenantes et la mise à profit des pratiques locales. Des visites de formation de chercheurs au Royaume-Uni bénéficient également d'un appui pour faire connaître l'expérience du Royaume-Uni en matière de modélisation et établir des liens entre les experts asiatiques et ceux du Royaume-Uni. Il importe de définir l'adaptation au regard du développement et de réagir à la variabilité naturelle, ainsi que d'établir des priorités et un séquençage de l'adaptation, notamment en utilisant les PANA comme base de départ. Il faut prévoir à l'intention du secteur privé, notamment des Parties visées à l'annexe I de la Convention, des mesures d'incitation à investir dans l'adaptation dans les pays en développement.

56. Le débat qui a suivi a mis en lumière la nécessité pour le secrétariat de la Convention d'intervenir de manière plus efficace dans la diffusion de l'information sur les incidences des changements climatiques et de faire office de catalyseur du soutien à l'adaptation. Les participants ont insisté sur la nécessité d'un financement accru et plus efficace de l'adaptation et du renforcement des capacités et sur la promotion de l'élaboration de nouvelles méthodes. Les participants ont également souligné la nécessité de trouver des moyens novateurs d'accroître les ressources consacrées à l'adaptation, notamment par une expansion du marché du carbone. La Communauté européenne a souligné la nécessité d'un travail de recherche sur les coûts et les avantages de l'adaptation et les coûts de l'inaction dans ce domaine. Les participants ont aussi débattu des formes possibles d'incitation à inclure l'adaptation aux changements climatiques parmi les priorités nationales.

E. Principaux résultats

57. Les débats ont débouché sur un certain nombre de résultats concernant les évaluations intégrées de la vulnérabilité, de l'adaptation et des risques; la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation; et la collaboration régionale et internationale. Ces débats étaient centrés sur la définition de moyens utiles et pratiques d'aller de l'avant, compte tenu du fait que certains des besoins et lacunes avaient déjà été identifiés au cours de l'atelier.

1. Évaluation intégrée des incidences et de la vulnérabilité

58. Il faut améliorer les observations et la disponibilité des données en Asie, notamment dans les îles et les écosystèmes montagneux et côtiers, aux niveaux national, régional et mondial. Des efforts accrus s'imposent en ce qui concerne l'harmonisation et la compatibilité des données, par une meilleure coordination entre les fournisseurs de données sectorielles.

59. Un certain nombre de sous-régions de l'Asie n'ont que peu de moyens d'entreprendre des évaluations régionales et nationales intégrées de la vulnérabilité et de l'adaptation. Elles souffrent notamment de carences dans la collecte des données, d'un manque de compétences techniques pour l'application des méthodes et des outils dans des circonstances spécifiques; du manque d'incorporation des données et scénarios socioéconomiques et de quantification des dommages éventuels; et du manque d'intégration des questions d'adaptation aux activités entreprises à d'autres fins.

60. Le renforcement, le perfectionnement et le maintien des capacités techniques, par la formation de formateurs au maniement des outils de modélisation, par exemple, sont importants pour combler les lacunes s'agissant des compétences en matière d'application des méthodes et outils et d'utilisation des types appropriés d'information climatique et de SIG disponibles.

61. Les évaluations des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements doivent produire des outils qui aident effectivement les décideurs. Il faut pour cela, notamment, que les données relatives aux changements climatiques soient intégrées aux données et analyses socioéconomiques, et que les résultats des évaluations soient adaptés aux besoins des décideurs et autres parties prenantes. Les efforts faits pour améliorer les capacités d'évaluation doivent être compatibles avec le Programme de travail de Nairobi.

2. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation

62. Certes, de grandes incertitudes subsistent quant à l'ampleur des incidences des changements climatiques mais elles ne justifient aucunement l'inaction quant à la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

63. Les entraves à l'élaboration de plans nationaux détaillés de mise en œuvre de mesures d'adaptation dans la région de l'Asie tiennent notamment au nombre limité d'agents chargés de la planification, de la surveillance et de l'évaluation; au manque de données sur les solutions envisageables en matière d'adaptation et à l'absence de mécanismes de partage et de gestion de l'information entre les secteurs; et au faible niveau de sensibilisation à l'adaptation parmi les parties prenantes et la population.

64. La coopération entre ministères fait défaut à l'intérieur des pays, ce qui constitue un obstacle majeur aux progrès en matière d'adaptation. Pour que des progrès réels puissent avoir lieu, des instances gouvernementales clefs (ministères des finances par exemple) doivent être associées à l'élaboration des stratégies d'adaptation. De même, les organismes nationaux et locaux de planification du développement doivent être informés des résultats pertinents des évaluations des incidences et de la vulnérabilité. Il existe un certain nombre de mesures qui peuvent faciliter l'adaptation et l'intégration, notamment celles prises au niveau local (par exemple le renforcement des stratégies de réaction et le retour d'information sur les politiques nationales), au niveau national (par exemple la coordination interinstitutions dans le secteur de l'eau et les dispositions juridiques relatives à l'intégration) et au niveau régional (par exemple l'incorporation des risques liés aux changements climatiques dans les projets des organismes régionaux de développement).

65. Le manque de moyens de financement sous leurs diverses formes représente aussi un obstacle majeur à l'adaptation. Un soutien financier international est nécessaire pour appuyer les initiatives communautaires locales en matière d'adaptation et lancer des initiatives de mobilisation des ressources nationales à cette même fin. Les participants ont noté que la gestion des risques, les assurances et les institutions financières constituent des mécanismes susceptibles de faciliter l'intégration de l'adaptation et de mobiliser des ressources à cette fin. Une plus forte coopération régionale pour le traitement de problèmes transfrontières tels que ceux des glaciers et des cours d'eau peut aussi contribuer à mobiliser des ressources.

66. Un renforcement des capacités techniques s'impose également pour évaluer, planifier et intégrer les besoins de l'adaptation aux plans de développement sectoriels; soutenir l'intégration de l'adaptation aux politiques sectorielles, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, des zones côtières et de la gestion des écosystèmes naturels; et améliorer l'efficacité des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques et l'accès à ces fonds.

67. Le transfert régional des technologies en fonction des besoins constitue un domaine important pour aider les pays à s'adapter. La diversification économique intrasectorielle, afin de réduire la dépendance à l'égard de ressources sensibles aux changements climatiques, est une clef du succès en matière d'adaptation future.

68. C'est aux gouvernements des pays qu'il incombe de porter à une plus grande échelle les enseignements et produits tirés des projets d'adaptation en vue de leur utilisation au plan national, tandis que le secrétariat et les organismes donateurs auront peut-être à prendre en charge la diffusion des activités et critères d'adaptation qui ont fait leur preuve et seraient reproduits aux échelons régional et international.

69. Au niveau international, le secrétariat et d'autres organisations internationales devraient jouer un rôle catalyseur dans l'échange d'expériences et l'aide à l'élaboration d'approches tant régionale que sectorielle.

3. Collaboration régionale et internationale

70. Les activités dans lesquelles la collaboration Sud-Sud est la plus efficace concernent les projets régionaux d'adaptation, l'élaboration de scénarios nationaux de changements climatiques, la solution à des problèmes d'adaptation transfrontière tels que ceux des ressources en eau et l'élaboration de projets «jumelés» réunissant des pays confrontés à des difficultés similaires. Les possibilités de développement de la coopération régionale demeurent considérables.

71. Les Parties visées à l'annexe I et les organismes des Nations Unies ont à jouer un rôle de facilitateur de la collaboration Sud-Sud, notamment dans le cadre du partenariat PNUE-PNUD pour l'intégration des changements climatiques créé au cours de la douzième session de la Conférence des Parties, et pour les aspects opérationnels de l'adaptation, en élaborant par exemple une définition pratique de l'adaptation aux changements climatiques qui soit distincte de l'action qui relève de l'aide au développement.

72. Le secrétariat doit jouer un rôle plus actif dans le renforcement de la collaboration régionale et Nord-Sud, ainsi que dans la diffusion de l'information et le renforcement du dialogue sur l'adaptation aux changements climatiques avec d'autres organismes des Nations Unies et entités sectorielles, notamment celles qui s'occupent de la prévention des catastrophes, notamment dans le cadre du Programme de travail de Nairobi. Les synergies avec d'autres AME dans les activités et projets futurs d'adaptation sont de la plus haute importance pour promouvoir la collaboration.

F. Mesures complémentaires envisageables

1. Évaluations intégrées des incidences et de la vulnérabilité

73. Les participants ont mis en exergue les mesures suivantes concernant les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation:

- a) Améliorer la coordination entre les organismes nationaux et internationaux compétents chargés de collecter et de fournir les données nécessaires aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques;
- b) Évaluer l'information climatique disponible afin de déterminer clairement où le besoin d'observation systématique est le plus pressant et continuer de tirer parti des réseaux existants pour assurer une observation systématique continue du climat;
- c) Accroître la capacité de procéder à des évaluations nationales et régionales intégrées de la vulnérabilité et de l'adaptation qui incorporent mieux les aspects socioéconomiques et veiller à ce que ces évaluations facilitent la prise des décisions et débouchent sur une adaptation pratique. Ces efforts devraient être compatibles avec ceux relevant du Programme de travail de Nairobi;
- d) Encourager le recours à des équipes multidisciplinaires associant des talents scientifiques et politiques pour mener à bien les évaluations de l'adaptation. Cette démarche contribuera à combler le fossé qui sépare les scientifiques des décideurs et permettra aux premiers de communiquer plus efficacement les résultats de leurs travaux et l'urgence d'agir;
- e) Améliorer la présentation et la diffusion ciblées des données climatiques et des résultats des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, notamment l'évaluation des coûts et des avantages de l'adaptation, afin que l'information disponible soit efficace et adaptée aux besoins des parties prenantes et des décideurs;
- f) Favoriser le transfert des technologies et le transfert des compétences et promouvoir la coopération interrégionale en matière de modélisation, d'évaluation de l'adaptation et d'évaluation économique des coûts et avantages de l'adaptation.

2. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation

74. Les participants ont identifié les mesures suivantes relatives à la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation:

- a) Développer la coopération en matière d'adaptation entre différents secteurs à l'intérieur des pays ayant des besoins d'adaptation similaires afin que les ressources soient utilisées de manière plus efficace;
- b) Améliorer l'accès des pays en développement aux ressources financières, notamment en simplifiant les directives régissant les demandes de financement et en aidant les pays à établir leurs propositions de projets;
- c) Trouver des moyens novateurs d'obtenir un financement qui s'ajoute aux fonds consacrés aux changements climatiques dans le cadre de la Convention, notamment dans le cadre de projets d'aide au développement et de la promotion de la participation du secteur privé à l'adaptation par les politiques d'assurance et de crédit;
- d) Aider les pays à financer des stratégies ou des plans d'action nationaux pour l'adaptation. Ces plans doivent opérer à tous les niveaux à l'intérieur du pays (local, provincial et national);
- e) Établir des directives opérationnelles visant à intégrer l'adaptation à divers secteurs, du niveau national au niveau local et vice versa, et encourager les pays de la région à accroître le nombre des projets pilotes et à faciliter leur financement;

f) Établir un processus de type PANA pour toutes les Parties asiatiques non visées à l'annexe I à la Convention, et pas seulement pour celles qui sont des PMA, et préconiser avec plus de force des mesures de précaution et non de réaction;

g) Promouvoir les synergies et le travail de plaidoyer pour faire connaître la question de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques à d'autres AME et communautés, et renforcer le dialogue avec les entités qui s'occupent de prévention des risques de catastrophe naturelle dans les activités relatives à l'adaptation aux niveaux national et régional afin que les expériences en matière de prévention des catastrophes puissent être appliquées à l'adaptation aux changements climatiques;

h) Sensibiliser les responsables et autres décideurs (notamment en matière financière) aux questions relatives aux changements climatiques;

i) Promouvoir des activités de renforcement des capacités locales et adaptées aux besoins de l'adaptation à tous les niveaux, notamment par une formation et un appui technique et financier ciblés pour l'évaluation de l'adaptation et l'élaboration de plans d'adaptation;

j) Renforcer le rôle catalyseur de la Convention et des organisations internationales dans l'échange d'expériences et la facilitation de l'élaboration d'approches régionales et sectorielles de l'adaptation.

3. Collaboration régionale

75. Les participants ont identifié les mesures suivantes relatives à la collaboration régionale:

a) Promouvoir la coopération régionale en matière d'adaptation, en particulier sur la base de projets précis et entre pays ayant différentes capacités de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation. Pour que la collaboration soit efficace, il faut qu'elle soit favorisée au niveau des sous-régions, là où les besoins d'adaptation sont similaires, notamment dans le cadre de projets sous-régionaux spécifiques portant sur des questions transfrontières;

b) Veiller à ce que les projets de développement soient examinés sous l'angle des changements climatiques et que les organismes régionaux de développement intègrent ces changements à leur cycle d'activité;

c) Créer un réseau qui assurerait la continuité de l'échange d'informations et d'apprentissages;

d) Diffuser les enseignements tirés des ateliers régionaux de la Convention et envisager la possibilité de nouveaux ateliers régionaux et sectoriels. Le secrétariat devrait renforcer son rôle de catalyseur en associant davantage d'entités qui s'occupent du développement et de secteurs, ainsi que tous les ministères et organismes compétents, aux activités relatives aux changements climatiques, dans un souci de sensibilisation accrue et de promotion de la question de l'adaptation, tout en assurant la compatibilité avec les activités relevant du Programme de travail de Nairobi.
